

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
28 JANVIER 2008 à 20h30
SAINT MICHEL DE CHABRILLANOUX

Présents : AUREL Jean-Claude, BALAYN Jean-Daniel, BAZIN Yves, BEYRON Jean-Louis, BLANC Dominique, DEJOUR Paul, DEJOURS Françoise, DUCLAUT Jean-Claude, FOCHI Alain, JOURDAN Alain, Louis Annie, MARTINENT Christine, NUGUES Monique, PICHERAL Didier, RIOUFOL Magaly, ROSE Christian, ROUCAUTE Roland, Sallier Alain, VALETTE Annie, VALETTE Gilbert, VALETTE Jean-Paul, VIALLE Marie-France, Vidil Jean-Louis, VIGNÉ Pierre.

BENDAHMANE Ariane, FOURURE Stéphanie, MAIRE Béatrice, MARCESSE Sophie.

Excusés : François CHAZALON, Alain DELARBRE, Andrée GILLES, Etienne GUILLERMOND, François LEMAITRE, Luc RÉNÉ

1. Présentation de Stéphanie FOURURE, remplaçante de Béatrice MAIRE

Annie LOUIS présente la remplaçante de Béatrice MAIRE durant son congé maternité.

Un tour de table est effectué afin de présenter les élus aux salariés de la crèche intercommunale de Beauvène et à Stéphanie FOURURE

2. Accueil de la petite enfance

a. Présentation de l'équipe de salariées de la crèche intercommunale à Beauvène

Annie LOUIS présente l'équipe de salariées de la crèche intercommunale de Beauvène :

	Intitulé poste	Contrat en cours	Temps de travail
Olivia RAYMOND	Responsable du site à Beauvène + animatrice du relais d'assistantes maternelles intercommunal (basée aux Ollières)	Jusqu'au 17 avril 08	23h (crèche) + 12h (RAM)
Fabienne CHAMBOUVET	Animatrice accueillante	Jusqu'au 4 février 08	A partir du 5 février : 20h + 8h complémentaires
Christelle COSTE	Animatrice accueillante	Du 1 ^{er} janvier au 31 déc. 08	26h + 8h complémentaires

Chaque salariée présente ensuite ses missions au sein de la structure.

L'effectif n'est pas au complet actuellement puisqu'il manque une auxiliaire de puériculture.

Annie LOUIS souligne qu'une seule personne titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture a postulé. Il s'agit de Danièle DURET-DEMORGNY. Cette personne, habitant Saint-Etienne de Serres, est à la retraite et souhaite réintégrer la vie professionnelle. Annie LOUIS explique que les conditions financières de son embauche sont encore à définir précisément avec la caisse de retraite mais que son embauche pourrait avoir lieu début février.

b. Présentation des recrutées pour la crèche intercommunale aux Ollières

Annie LOUIS présente le déroulement du recrutement des salariés pour la crèche intercommunale des Ollières. Elle rappelle que le jury d'embauche était composé de 3 élus. Il y a eu 31 candidatures et 13 candidates reçues.

Annie LOUIS rappelle que la Communauté de Communes recherchait un(e) responsable de site, un(e) auxiliaire de puériculture, deux animateurs(trices) accueillant(e)s.

Annie LOUIS présente le problème rencontré lors du recrutement de la responsable de site. Après sélection, une personne a été retenue mais celle-ci s'est désistée. N'ayant pas d'autres personnes correspondant au profil de poste, la Communauté de Communes n'a pas de responsable de site pour la crèche intercommunale aux Ollières.

Annie LOUIS propose, au vue de ce contretemps, de repousser l'ouverture de la crèche d'au moins un mois afin de permettre de relancer une procédure d'embauche.

Roland ROUCAUTE demande s'il n'est pas possible de reporter l'ouverture du RAM plutôt que celle de la crèche intercommunale des Ollières. Il propose qu'Olivia RAYMOND fasse l'ouverture aux Ollières.

Annie LOUIS précise le poste de directrice et souligne qu'il est difficile pour Olivia RAYMOND d'assurer la direction sur deux sites. Didier PICHERAL souligne qu'Olivia RAYMOND a assuré l'ouverture de la crèche de St Pierreville tout en conservant son poste de direction à la crèche de Beauvène. Olivia RAYMOND explique qu'il est difficile de prendre la direction de la crèche intercommunale des Ollières car elle serait trop provisoire, cette situation serait délicate par rapport aux parents et au suivi de l'enfant.

Afin de diminuer le retard d'ouverture, Dominique BLANC propose qu'Olivia RAYMOND fasse les préinscriptions.

→ Cette proposition est validée par l'ensemble du Conseil Communautaire. Ainsi, les inscriptions sont confiées à Olivia RAYMOND à partir du 7 février 2008.

Annie LOUIS présente les personnes recrutées pour le site des Ollières :

Personne recrutée	Intitulé poste	CDD	Temps de travail
	Responsable du site	1 an	26h + 9h complémentaires
Audrey PUECH	Auxiliaire de puériculture Animatrice accueillante	1 an	26h + 8h complémentaires
Jessica GARNIER	Animatrice accueillante	1 an	20h + 8h complémentaires
Sophie ASTIC	Animatrice accueillante	1 an	26h + 8h complémentaires

Elle précise qu'Audrey PUECH n'est pas encore titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture mais qu'elle effectuera une Validation des Acquis d'Expériences.

c. Proposition d'un règlement de fonctionnement pour les 2 crèches

Annie LOUIS expose le projet de règlement de fonctionnement, travaillé par le « groupe de travail Petite Enfance ». Il reprend les bases du fonctionnement du site de Beauvène.

Ce règlement sera applicable aux deux sites multi-accueil que gère la Communauté de communes.

En ce qui concerne les modalités d'admission, Christian ROSE demande quelle sera la décision prise si des parents de la Communauté de Communes veulent inscrire un enfant mais qu'il n'y a plus de place alors qu'un enfant de l'extérieur est déjà inscrit.

Béatrice MAIRE explique qu'il serait possible de fixer à intervalle régulier les commissions d'admission afin d'analyser les demandes. Elle propose que cette commission se tienne tous les 15 jours.

→ Cette proposition est validée par le Conseil Communautaire

Au niveau de la tarification, Marie-France VIALLE demande s'il y a un tarif spécial pour les personnes extérieures à la Communauté de Communes. Annie LOUIS explique que la commission « Petite Enfance » a décidé de ne pas le proposer.

Gilbert VALETTE souligne qu'il y a problème car il est plus avantageux de laisser un enfant (pour les plus de quatre ans) à la demi-journée qu'à l'heure.

Roland ROUCAUTE demande si le paiement se fera par titre ou si la Communauté de Communes devra créer une régie.

→ Le Conseil Communautaire décide qu'une régie sera créée et propose que ce soit Delphine RIOU le régisseur.

→ Après discussion, le Conseil Communautaire valide le règlement de fonctionnement.

Annie LOUIS tient à souligner le travail important réalisé par Olivier LEVENT sur les dossiers « petite enfance » (absent ce soir pour cause de formation).

d. Validation du plan de financement du bâtiment « enfance » aux Ollières sur Eyrieux

Annie LOUIS présente le choix du cabinet d'architecte pour la construction du bâtiment enfance aux Ollières. Il y a eu 9 cabinets candidats et 3 reçus en entretiens :

- L'architecte Monsieur MAS
- Le cabinet REY-HUET
- Le cabinet ARIES

Annie LOUIS explique que c'est le cabinet ARIES qui a été retenu.

Gilbert VALETTE présente ensuite les esquisses proposées par ARIES pour le futur bâtiment enfance. Il précise qu'il ne s'agit qu'une première idée d'aménagement, utile au dépôt de demandes de subventions. Tout sera ensuite à réétudier et valider.

Roland ROUCAUTE présente le plan de financement :

	Volet multi-accueil		Volet école communale		Totalité
Etat – DGE 2008	182 756.15	40.00%	187 254.89	40.00%	370 011.04
Département – Cap territoires	0.00	0	40 000.00	8.54%	40 000.00
Département – ligne CDRA	25 000.00	5.47%			25 000.00
Région – ligne CDRA	94 713.38	20.73%			94 713.38
CAF	63 000.00	13.79%			63 000.00
Autofinancement	91 420.85	20.00%	240 882.33	51.46%	
TOTAL	456 890.38		468 137.22		925 027.60

Il précise que la Préfecture a repoussé la date limite de dépôt des dossiers de demandes de subvention DGE au 28 février 2008.

Pierre VIGNE propose d'augmenter la ligne CDRA car il est difficile d'obtenir le maximum demandé pour la DGE.

→ Après discussion, le Conseil Communautaire décide de laisser les taux tels que présenté ci-dessus et de les réajuster, si besoin est, suite à la décision de l'Etat pour la DGE.

→ Le Conseil Communautaire valide le plan de financement du bâtiment enfance.

3. Contrat Educatif Local avec la Direction Départementale Jeunesse et Sport

a. Présentation du bilan 2007

Béatrice MAIRE présente le bilan de l'année 2007 du CEL. Différentes actions ont été menées :

- 4 centres de loisirs (non financés par la DDJS)
- 1 séjour jeune (financé par la DDJS)
- 1 fresque céramique réalisée par l'amicale laïque de St-Vincent de Durfort

Toutes les actions prévues n'ont pas pu être réalisées. Ainsi le club Eyrieux Canoë Kayak n'a pas mis en place son action « Cap sur la vie » ; et les actions « ateliers théâtre » et « compagnie artistique jeunes » n'ont pas regroupé les 8 enfants inscrits requis.

Le total général des actions socioculturelles est :

DEPENSES	prévisio	réalisées
Salaire et interventions	44 953	34 874
Repas	6 230	6 491
Activités (visites, prestations de service...)	6 520	4 845
hébergement	800	642
Matériel pédagogique	2 102	758
Déplacements pour activités	8 875	7 728
Frais administratifs, communication	2 300	1 973
Formation	1 300	962
Frais ANCV		5
Total	73 080 €	57 279 €

RECETTES	prévisionnelles		réalisées	
Participations familles	17 492	23,9%	14 186	24,3%
Bons CAF MSA	3 290	4,5%	4 474	7,7%
Prestations services ordinaires CAF	2 984	4,1%	3 168	5,4%
autofinancement structures	1 278	1,7%	3 866	6,6%
DDJS	7 300	10,0%	2 800	4,8%
Conseil général	1 740	2,4%	840	1,4%
Communauté de communes	38 996	53,4%	28 347	48,6%
Autre			598	1,0%
Total	73 080 €		58 279 €	

Yves BAZIN souligne la faible participation de la DDJS et pose la question « est-ce la peine de resigner un CEL ? » Néanmoins, il pense que ce partenariat est à continuer, au moins une année.

b. Propositions d'actions pour 2008

Béatrice MAIRE présente les actions proposées pour le CEL de 2008 qui comprend les 4 centres de loisirs et le séjour jeune.

Elle présente également le plan de financement suivant :

TOTAL GENERAL					
Dépenses	%	Prévi 2008	Recettes	%	Prévi 2008
salaires animateurs	42.7%	15600	Participations familles	36.1%	13170
repas	16.6%	6050	Bons CAF MSA	11.8%	4300

hébergement	3.0%	1100	Prestations services ordinaires CAF	8.1%	2960
matériel pédagogique	2.6%	950	DDJS	5.5%	2000
prestation de service	13.3%	4850	Conseil général	1.6%	600
déplacements	20.3%	7400	Communauté de communes	36.9%	13470
communication	1.5%	550			
TOTAL		36500.00	Total		36500.00

Annie LOUIS expose la demande de l'association Lézarti'show qui souhaite apparaître au CEL même si son action n'est pas financée par la Communauté de Communes car il y a moins de 8 enfants inscrits. Yves BAZIN rappelle que la Communauté de Communes doit lui reverser 1000€ au titre de leur action de 2007 mais qu'il serait important de leur demander des justificatifs.

→ Après débat, le Conseil Communautaire valide la proposition de l'association Lézarti'show et inscrit son action au CEL 2008. S'il y a moins de 8 enfants, la Communauté de Communes ne subventionnera pas. S'il y a 8 enfants inscrits, le Conseil Communautaire définira un pourcentage d'aide.

Le Conseil Communautaire valide le plan de financement CEL de 2008 présenté en décidant l'ajout du budget de l'action de Lézarti'show « compagnie artistique jeunes » à l'unanimité moins une abstention (Alain FOCHI).

4. Fonctionnement des centres de loisirs 2008

a. Présentation des besoins en ressources humaines

Béatrice MAIRE présente les ressources humaines nécessaires pour le bon fonctionnement des centres de loisirs et les salaires de chaque salarié.

Période	CLSH intercommunal				Rémunération	Séjour de 15 jeunes	
	Février	Printemps	Juillet	Toussaint		Amont et aval du séjour	Séjour d'aout
Nb enfants / jour maximum	24	24	40	24		prépa et intervention bimensuelle auprès d'ados (94h) et au collège (6h)	aout sur 5 à 7 jours en camps
Directeur animateur diplômé	40h+8h	80h +16h	165h + 35 h max	40h +8h	Base forfaitaire de 8h/ jour sauf camps 10h / jour + congés payés (indice 292)	100h	100h
Animateur diplômé 1	40h	80h	165h max	40h	Base forfaitaire de 8h/ jour sauf camps 10h / jour + congés payés (IM : 283)		70 h
Animateur diplômé 2			165h max				
Animateur stagiaire BAFA			160h		Base forfaitaire pour l'ensemble de la période 1/3 SMIC + congés payés		

Agent d'entretien et repas			45h		SMIC horaire + congés payés		
Estimation brut chargé	1 050 €	2 100 €	7 500 €	1 050 €		1 300 €	2 100 €

b. Tarifs et règlement d'inscription

→ Le Conseil modifie les tarifs d'inscription comme suit :

	2006		2007		Proposition 2008	
	Habitants CC	Habitants communes ext	Habitants CC	Habitants communes ext	Habitants CC	Habitants communes ext
2 jours minimum	34 €	38 €	35 €	39 €	36 €	40 €
Semaine de 3 jours (avec j férié)			52 €	60 €	53 €	62 €
Semaine de 5 jours	65 €	75 €	67 €	78 €	68 €	80 €
Semaine de 4 jours (avec j fériés)	52 €	60 €	54 €	63 €	55 €	65 €
grande sortie	17 €	19 €	18 €	19,5 €	18 €	20 €
Semaine été avec mini séjour	90 €	95 €	92 €	98 €	93 €	100 €

Pour un fonctionnement clair du centre de loisirs, Béatrice MAIRE propose de préciser les critères de priorité dans les inscriptions des familles. Ainsi, il est proposé de valider un nouveau règlement, avec comme principal ajout :

« *Les enfants résidant sur le territoire intercommunal sont prioritaires.*

Pour les familles du territoire, les inscriptions sont validées au fur et à mesure de la réception des dossiers complets.

Les familles extérieures à l'intercommunalité ayant un dossier complet, seront inscrites sur une liste d'attente. A la fin de la période d'inscription fixée et en fonction du nombre de places restantes, l'inscription sera validée ou non. S'il n'y a plus de place, le montant de la participation leur sera rendu. »

→ Le Conseil valide le nouveau règlement du Centre de loisirs

5. Site sportif de Cintenat

Avant de présenter l'estimatif de la dernière tranche de travaux à Cintenat, Annie LOUIS remercie le Syndicat intercommunal de Cintenat d'avoir pris en charge la rénovation du revêtement de la route.

Elle présente ensuite l'estimatif qui s'élève à 44.800 euros HT qui comprend l'isolation du bâtiment et la rénovation de la salle de réunion.

Françoise DEJOURS pense qu'il est aberrant de ne pas faire d'isolation. Ariane BENDAHMANE explique que l'architecte M. NAUDOT ne peut pas proposer une prestation sans isolation ; l'assurance ne le couvrirait pas en cas de problèmes. Elle explique que tous les architectes auront le même discours.

En ce qui concerne la demande de subvention auprès de Cap Territoires, Ariane BENDAHMANE précise que le dossier est à déposer avant fin février.

→ Le Conseil Communautaire donne son accord pour l'estimatif en ce qui concerne la demande de subvention auprès de Cap Territoires mais préfère attendre pour lancer le marché public des travaux. Le sujet sera revu au moment du budget d'investissement 2008.

6. Politique touristique intercommunale en partenariat avec les OTSI

Alain SALLIER présente le problème du fonctionnement des OTSI en appuyant sur le problème financier que rencontre l'OT des Ollières où il manque 5000€ pour avoir un budget équilibré.

Il présente les propositions de la commission « tourisme » :

- Conserver la convention en l'état entre la Communauté de Communes et les OTSI.
- La Communauté de Communes verse la somme manquante de 5000€ à l'OTSI
- Réorganiser les OTSI, notamment en fusionnant les trois associations

Alain FOCHI explique qu'il est difficile de refaire la convention en l'état car il manque 5000€. Didier PICHERAL demande où en est la réserve financière qu'avait l'OT. Jean-Daniel BALAYN répond qu'il ne reste plus que 5 à 6 mois de fonctionnement possible.

Gilbert VALETTE demande quelle est la compétence touristique de la Communauté de Communes au niveau des OTSI. Il souligne également que le tourisme est la base de l'économie sur le territoire et qu'il faut trouver une solution.

Alain SALLIER rappelle qu'au jour d'aujourd'hui, ce qui coûte le plus d'argent à l'OT est la masse salariale. Christian ROSE soulève la possibilité de rééquilibrer les horaires d'ouverture.

Jean-Louis VIDIL estime qu'il faut profiter de cette réflexion pour réorganiser de manière significative. Stéphanie FOURURE rappelle qu'il est possible de revoir la convention afin de demander des contreparties au reversement total de la taxe de séjour.

Alain SALLIER explique que le positionnement de la Communauté de Communes par rapport aux OTSI est difficile car ce sont des structures totalement indépendantes.

Yves BAZIN est d'accord pour donner 5000€ mais il est important de rédiger une convention très précise avec des objectifs à réaliser. Il donne l'exemple des dossiers de demandes de subvention où la Communauté de Communes s'engage à réaliser telle action et si cela n'est pas fait, il n'y a pas de versement de subvention.

Pierre VIGNE expose également le problème du manque d'investissement des professionnels du tourisme dans l'élaboration de la politique touristique.

Alain SALLIER explique qu'en effet, il s'agit d'une grosse faiblesse pour l'OT de ne pas avoir de professionnels dans son organisation. Il faudrait relancer la communication autour de la commission. Il propose de travailler sur une nouvelle convention en commission.

Jean-Louis BEYRON demande s'il est obligatoire de conserver l'OT et propose de n'avoir que 3 SI. Jean-Daniel BALAYN explique que dans ce cas, le territoire ne bénéficie plus de subvention départementale.

Pierre VIGNE propose d'engager un stagiaire de BTS tourisme afin d'avoir un regard extérieur pour aider la commission tourisme. Alain SALLIER explique qu'il y a déjà eu des réflexions de portées sur ce sujet au niveau d'Ardèche Plain Cœur et du CDT.

Pour conclure, Alain SALLIER propose de travailler sur une nouvelle convention et de la proposer en Conseil Communautaire.

7. Comptes administratifs 2007

Roland ROUCAUTE présente les comptes administratifs des trois budgets et les résultats de l'année. (cf. documents distribués avec la convocation).

Le budget principal présente un excédent de fonctionnement de 173.506,51 euros et un déficit d'investissement de 53.587,51 euros et il est proposé d'inscrire au compte 1068 la somme de 301.214,22 euros. Une analyse des dépenses et recettes de fonctionnement a été faite par service : cf. graphiques joints.

Le budget annexe SPANC présente un déficit de fonctionnement de 11.256,53 euros et un déficit d'investissement de 495,53 euros. Ce budget a été alimenté par une subvention exceptionnelle du budget principal en cours d'année (comme décidé lors du vote des budgets 2007) mais il reste déficitaire. Ceci s'explique par les opérations « réhabilitations des hameaux » (comme à Conjols ou Vaneilles par exemple) qui ont nécessité beaucoup de temps de médiation et de visites ; ce qui a empêché de se consacrer aux diagnostics de l'existant prévus (et rapportant des redevances de 60 euros par contrôle). Des priorités devront être fixées pour 2008.

Le budget annexe « bâtiments industriels » a regroupé cette année les travaux d'investissement du Moulinon et le fonctionnement du site d'Inofils. Il présente un excédent de fonctionnement de 23.037,45 euros et un déficit d'investissement de 57.191,39 euros, mais Roland ROUCAUTE informe qu'une subvention de 67.858 euros au titre de la DDR (Préfecture) est attendue.

→ Le Conseil demande que cette somme soit inscrite en « restes à réaliser » pour que les résultats 2007 en tiennent compte.

→ Après débat, le Conseil Communautaire valide les affectations de résultats des trois budgets à l'unanimité.

8. Désignation des délégués suite au dernier changement de statuts

a. Syndicat des Inforoutes de l'Ardèche

Annie LOUIS explique qu'après la modification des statuts et l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat des Inforoutes de l'Ardèche en lieu et place des Communes ; la Communauté de Communes doit désigner de nouveaux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, désigne :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
BEYRON Jean-Louis	LEMAITRE François
BORRAS Patrick	DEJOURS Françoise
PICHERAL Didier	SANGOUARD Eric
ROSE Christian	ROUCAUTE Roland

b. Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux

Annie LOUIS explique qu'après la modification des statuts et l'adhésion de la Communauté de Communes au SMEOV en lieu et place des Communes ; la Communauté de Communes doit désigner de nouveaux délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, désigne :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
BAZIN Yves	THERON Josiane
BEYRON Jean-Louis	JOURDAN Alain
LOUIS Annie	WILLIAMS Sylvette
ROSE Christian	CLAIR Denis
ROUCAUTE Roland	GODEFROIDT Jacques
SALLIER Alain	DESCOURS Cédric
VALETTE Annie	IMBERT Brigitte
VALETTE Gilbert	BLANC Dominique
VIDIL Jean-Louis	FRANCOIS Jacques
VIGNÉ Pierre	SERRE Laetitia

9. Questions diverses

Motion OPAH

Christian ROSE, Vice-président à l'aménagement de l'espace, expose les nouvelles aides de l'ANAH en matière de sortie d'insalubrité, pour les logements locatifs. Des subventions complémentaires de 20% sont attribuées aux logements situés dans les communes de plus de 2 000 habitants, alors que les autres communes ne bénéficient que de 10%. Or, aucune commune du territoire intercommunal n'excédant les 2 000 habitants, les logements ne bénéficient que de 10% supplémentaires.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité souhaite exprimer son mécontentement face à ces nouvelles mesures de l'ANAH.

En effet, le Conseil considère ce règlement comme préjudiciable pour le territoire, d'autant plus que l'OPAH mise en place est une opération de « Revitalisation Rurale ». Il sollicite donc une révision de ce règlement en faveur des territoires ruraux.

Motion aides CG 07 pour l'installation des jeunes agriculteurs

Christian ROSE, Vice-président à l'aménagement de l'espace, expose que, jusqu'à présent, le Conseil Général de l'Ardèche avait mis en place une subvention destinée à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs en aidant à la restauration ou la création d'un logement.

Cette subvention était très intéressante puisqu'elle était cumulable avec celle de l'ANAH, permettant de financer des travaux importants. Or, le Conseil Général a décidé de supprimer cette subvention pour l'année 2008. La réalisation de projets d'amélioration de l'habitat se trouve ainsi compromise.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité souhaite exprimer son mécontentement face à la disparition de cette aide départementale.

En effet, le Conseil considère ce changement comme fortement préjudiciable pour le territoire, d'autant que l'agriculture est une activité économique très importante pour la région et que l'installation des jeunes agriculteurs est une thématique primordiale.

Il sollicite donc la réactivation de cette aide départementale en faveur du logement des jeunes agriculteurs.